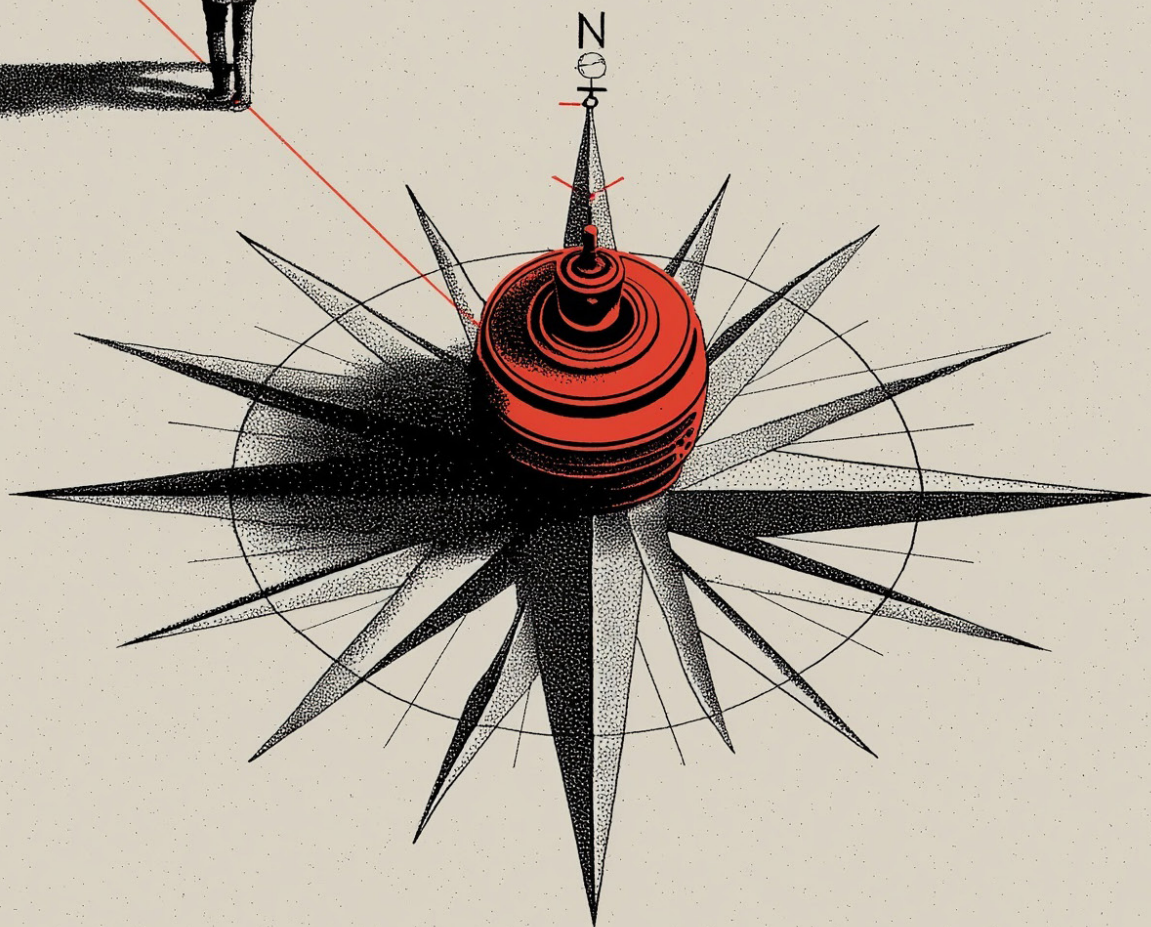
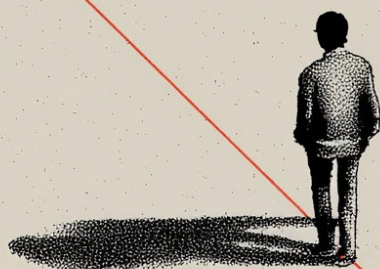




GUIDE

SAUVEGARDE DES ÉCOLES PIÉS

**À: responsables de formation, coordinateurs/
trices de la protection, supérieurs, éducateurs/
trices, animateurs/trices, équipes de direction
et responsables de communauté**





GUIDE SAUVEGARDE DES ÉCOLES PIES



SAUVEGARDE
DANS LA MISSION
DES ÉCOLES PIES

À : responsables de formation,
coordinateurs/trices de
la protection, supérieurs,
éducateurs/trices, animateurs/
trices, équipes de direction et
responsables de communauté

COORDINATION

József Urbán Sch.P. ©

Gladis Cuéllar

(Province de Nazareth)

Mayra Medina

(Province du Mexique)

Grzegorz Misiura Sch.P.

(Province de Pologne)

Ernest Botargues

(Province de Catalogne)

ÉDITÉ

Curie générale des Écoles Pies

Piazza dei Massimi, 4, 00186

Rome, Italie

Tél. : (0039) 09 68 409 41

proteccion@scolopi.net

[https://scolopi.org/
safeguarding/](https://scolopi.org/safeguarding/)



SCOLOPI
www.scolopi.org

1. FINALITÉ DE CE GUIDE

Ce guide a pour objectif d'aider ceux qui animent la lecture, la réflexion et l'intégration communautaire des cahiers de la Série Protection Écoles Pies. Sa finalité n'est pas seulement de transmettre des contenus, mais de favoriser des processus de prise de conscience, de dialogue, de révision institutionnelle et de transformation culturelle.

2. MODALITÉS D'UTILISATION DES CAHIERS

Chaque cahier peut être utilisé de manière :

- » **Individuelle** : lecture personnelle avec des questions de réflexion.
- » **Communautaire** : sessions en groupe avec lecture guidée, analyse de cas et dialogue.
- » **Formative** : ateliers ou cours avec des activités pratiques et des outils d'évaluation.
- » **Mixte** : en combinant lecture préalable, travail de groupe et synthèse partagée.

Suggestion de durée :

- » 1 séance de 60 à 90 minutes pour l'introduction et la lecture guidée.
- » 1 séance pratique avec une étude de cas, une liste de contrôle ou un engagement.

3. STRUCTURE SUGGÉRÉE POUR UNE SÉANCE DE GROUPE (90 MINUTES)

Préparation de l'animateur/trice :

- » Lire le cahier en profondeur.
- » Identifier les idées clés et les points potentiellement sensibles.
- » Préparer le matériel : copies, tableau blanc, fiches, éléments symboliques.

Déroulement :

- » **Prière initiale ou geste symbolique** (optionnel).
- » **Lecture partagée ou résumé** du cahier (15-20 min).

- » **Travail en petits groupes** avec des questions directrices.
- » **Analyse d'un cas pratique** ou application de la liste de contrôle.
- » **Séance plénière** avec les apprentissages, les réactions et les engagements.
- » **Prière finale ou signe communautaire**.

4. QUESTIONS COMMUNES À TOUS LES CAHIERS

- » Qu'est-ce qui a attiré mon attention ?
Qu'est-ce qui m'a mis(e) mal à l'aise ?
- » Quelles attitudes ou pratiques est-ce que je reconnais dans ma propre réalité ?
- » Que puis-je faire personnellement ?
Que pouvons-nous faire en tant que groupe ?
- » Quelles résistances culturelles ou institutionnelles rencontrons-nous ?
- » Quelle pourrait être une première étape réaliste dans notre communauté ?

5. RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

- » Favoriser un climat de **respect, d'écoute et de confidentialité**.
- » Ne pas forcer la participation ou le témoignage personnel.
- » Être attentif/ve aux réactions émotionnelles inattendues.
- » Ne pas minimiser ou banaliser les sujets sensibles.
- » Valoriser autant le **silence significatif** que la parole.
- » Promouvoir un engagement progressif et réaliste.

6. CLÔTURE SYMBOLIQUE DU PROCESSUS (APRÈS AVOIR TRAVAILLÉ TOUS LES CAHIERS)

- » Célébration communautaire (prière, liturgie, geste d'engagement).
- » Une affiche ou une fresque murale avec les phrases clés de la culture que nous voulons vivre.
- » Une déclaration ou une lettre communautaire rédigée collectivement.



SAUVEGARDE DANS LA MISSION DES ÉCOLES PIES



00 Créer des espaces sûrs et porteurs de vie



01 Sauvegarde à l'école et dans le domaine éducatif



02 Sauvegarde dans la pastorale et le milieu paroissial



03 Sauvegarde dans les internats, résidences et lieux de vie partagée



04 Sauvegarde dans la pastorale des jeunes et le Mouvement Calasanz



05 Sauvegarde dans la formation initiale et le discernement vocationnel



06 Sauvegarde dans le Leadership et la Gouvernance



07 Comment répondre aux révélations, soupçons et accusations



08 Vers une culture de sauvegarde



09A Je prends soin de moi [Et tu m'aides à être en sécurité]



09B Prendre soin de moi, parler et agir

GUIDES

7. APPROCHE TRANSVERSALE

Ce guide accompagne les cahiers qui traitent :

- » Des fondements et principes (Cahier 0).
- » Des contextes spécifiques : école, paroisse, résidence, pastorale des jeunes, formation initiale, leadership, gestion de cas, culture institutionnelle (Cahiers 1 à 8).

Tout au long de la série, quatre clés d'inspiration sont intégrées :

- » Identité et Authenticité
- » Synodalité
- » Durabilité Intégrale
- » Mission partagée / Aller vers les autres

Ces clés permettent d'articuler la protection avec le charisme piariste et avec les processus de renouveau ecclésial que nous sommes appelés à vivre.

8. MOTS DE FIN POUR L'ANIMATEUR/TRICE

Celui ou celle qui anime ce processus n'a pas besoin d'être un expert, mais un témoin engagé.

- » Il/elle est attentif/ve au rythme du groupe et au moment de chaque communauté.
- » Il/elle ne répond pas à tout, mais sait ouvrir des questions.
- » Il/elle aide à passer du contenu à la vie.
- » Il/elle soutient le processus avec discrétion, foi et persévérance.

ANNEXE

Ressources complémentaires pour l'animation

1. GLOSSAIRE DE BASE : NORMES ECCLÉSIALES ET CIVILES SUR LA PROTECTION

Vos Estis Lux Mundi (2019)

Lettre Apostolique du Pape François. Elle établit l'obligation de signaler les abus commis par des clercs ou des religieux dans l'exercice de leurs fonctions. Elle exige que chaque institution dispose d'un canal accessible pour recevoir les signalements.

Code de Droit Canonique – Livre VI (2021)

Contient les normes pénales de l'Église.

Il définit ce qui est considéré comme un délit, quelles sont les sanctions possibles et comment les procès canoniques doivent être menés.

Législations civiles nationales

Dans de nombreux pays, il existe une obligation légale de signaler aux autorités civiles toute suspicion ou confirmation d'abus sur des mineurs ou des personnes vulnérables.

Les institutions religieuses doivent connaître et respecter ces lois.

Les réglementations ecclésiastiques et civiles ne s'excluent pas mutuellement. Dans de nombreux cas, les deux doivent être appliquées en parallèle.

2. ANIMER DES SUJETS SENSIBLES : POUVOIR, ABUS SPIRITUEL ET CLÉRICALISME

- » Préparer l'environnement en amont avec une invitation claire au respect et à l'honnêteté.
- » Éviter de personnaliser : se concentrer sur les structures, les styles et les dynamiques, et non sur des personnes spécifiques.
- » Proposer des questions ouvertes : « Quels signes pourraient indiquer un abus de conscience ? », « Quels styles de leadership favorisent une culture du soin ? »
- » Si un malaise ou une résistance apparaît, l'accueillir avec empathie et le lier à la difficulté de changer des cultures ancrées.
- » Toujours conclure par un appel à la conversion évangélique et à la coresponsabilité.
- » Si pendant la séance, quelqu'un est visiblement mal à l'aise, s'effondre émotionnellement ou verbalise quelque chose d'inattendu, il est important de **trouver un moment ultérieur pour parler avec cette personne en privé.**
- » Si une **révélation possible d'abus** est détectée – que ce soit dans l'environnement familial, scolaire, ecclésial ou au sein du groupe lui-même – le **protocole institutionnel doit être appliqué** et le **cas doit être référé au Coordinateur/à la Coordinatrice de la Protection.**
- » Il ne faut ni minimiser, ni interpréter par soi-même, ni laisser sans suivi.

3. OUTIL POUR L'ÉVALUATION COMMUNAUTAIRE DE LA CULTURE DE LA PROTECTION

Cet outil est conçu pour les communautés religieuses, les équipes de direction, les groupes de mission ou tout espace institutionnel qui souhaite examiner sa culture interne en matière de protection. Il peut être utilisé annuellement, comme exercice communautaire, ou lors d'un changement d'étape ou de direction.

Questions directrices :

Espaces sécurisés pour parler

- » Existent-ils ? Fonctionnent-ils ? Sont-ils utilisés librement ?
- » Peut-on parler d'erreurs, de malaises ou de sujets sensibles sans crainte ?

Révision des décisions et des styles

- » Comment exerçons-nous l'autorité ? Existe-t-il des mécanismes de reddition de comptes ?
- » Comment les décisions qui affectent les autres sont-elles révisées ?

Participation réelle

- » Qui est impliqué dans la prise de décision ?
- » Les personnes les plus vulnérables ou nouvellement arrivées sont-elles écoutées ?

Gestion de l'erreur

- » Que faisons-nous quand quelque chose ne va pas ?
- » Les erreurs sont-elles reconnues comme des opportunités de conversion et d'amélioration ?

Priorité institutionnelle

- » La protection est-elle intégrée dans la planification, les budgets, les évaluations ?
- » Ou est-ce seulement une responsabilité déléguée ?

Suggestion : Cela peut être animé lors d'une journée communautaire, avec un accompagnement externe si possible. L'objectif n'est pas de contrôler, mais de grandir ensemble.

- » Celui ou celle qui anime ce processus n'a pas besoin d'être un expert, mais un témoin engagé.
- » Il/elle est attentif/ve au rythme du groupe et au moment de chaque communauté.
- » Il/elle ne répond pas à tout, mais sait ouvrir des questions.
- » Il/elle aide à passer du contenu à la vie.
- » Il/elle soutient le processus avec discrétion, foi et persévérance.